Éducation et formation: programme de travail sur le suivi des objectifs concrets

2001/2251(COS) - 22/01/2002

La commission a adopté le rapport de Maria MARTENS (PPE-DE, NL) sur la communication de la Commission européenne. Elle critique le fait que le Parlement n'ait pas pu faire des observations sur le rapport initial et qu'il n'ait ainsi pas pu influer sur son contenu. Elle estime que la méthode ouverte de coordination doit être appliquée dans le domaine de l'éducation et demande par conséquent l'élaboration d'un accord interinstitutionnel permettant d'associer pleinement le Parlement à la méthode ouverte de coordination, afin de conférer une plus grande légitimité démocratique à cette procédure. Pour ce qui est des points positifs, la commission se félicite de la décision de la Commission européenne visant à mettre particulièrement l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que de ses efforts pour inclure dans le programme de travail détaillé des objectifs clairement définis et réalistes, la démonstration que l'action proposée présente une valeur ajoutée à l'échelle européenne, ainsi que des indicateurs de performance pour mesurer les progrès accomplis. La commission constate néanmoins que le programme ne comporte aucune estimation des conséquences budgétaires des action proposées. Le rapport indique que le Parlement est toujours partisan de ce que tous les jeunes qui sortent de l'école maîtrisent deux langues européennes autres que leur langue maternelle. Il demande à la Commission, au Conseil et aux États membres de développer et d'encourager l'éducation pour une citoyenneté active. La commission recommande par ailleurs que des démarches soient faites afin d'accroître le nombre de jeunes, de sexe féminin et de sexe masculin, qui choisissent des études et des carrières dans le domaine des sciences et des technologies. De plus, rappelant que les entreprises ont un rôle à jouer en matière de formation, tant l'UE que les États membres devraient encourager les stages en entreprise pour les étudiants ainsi qu'une formation destinée aux employés. Les programmes d'orientation professionnelle devraient renseigner les étudiants quant aux possibilités existant dans l'Union en matière de libre circulation de la main-d'ouvre. Enfin, la commission se félicite de la proposition de la Commission européenne visant à associer les pays candidats et demande à cette dernière de mettre en ouvre cette proposition dans les plus brefs délais, le cas échéant par le biais de programmes existants.